

# CONTRAT DE RIVIERE « ENTRE ARVE ET RHONE »

## BILAN DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES RIVERAINS



La rivière par Curt Herrmann, 1854



# **I. CONTEXTE ET OBJECTIF**

## **1. Communauté de Communes du Genevois**

Le **Contrat de Rivières « entre Arve et Rhône »** a été signé le 10 octobre **2003** dans le but de mettre en place une gestion globale des rivières et plus précisément :

- améliorer la qualité des eaux
- restaurer et entretenir les berges et le lit
- préserver et limiter l'impact des crues
- mettre en valeur l'écosystème aquatique
- gérer, sensibiliser, évaluer par des actions à destination des scolaires, de la profession agricole, des élus, des services techniques et des riverains

Les travaux d'entretien des cours d'eau non domaniaux incombent aux propriétaires riverains. Mais ceux-ci sont globalement défaillants et n'ont pas les informations, ni les moyens techniques ou financiers pour gérer la ripisylve. Depuis **juillet 2006**, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permet à la collectivité, pendant cinq ans, la restauration et l'entretien de la végétation rivulaire à la place des propriétaires.

Les travaux ont débuté en **février 2007** après un envoi systématique de conventions aux riverains. Les élus ont constaté un manque de communication vers le public notamment sur le contenu des conventions, l'objectif et la nature des travaux.

Pour la nouvelle tranche de travaux **2009**, il est prévu de communiquer largement sur les conditions d'intervention de la Communauté de Communes du Genevois ainsi que sur l'entretien ultérieur que les propriétaires devront mener dans le long terme.

**Au regard du Contrat de Rivière, l'objectif est de pérenniser les interventions entreprises par la Communauté de Communes du Genevois en permettant aux propriétaires de réaliser les petits entretiens courants nécessaires à une gestion durable de nos cours d'eau dès 2011.**

## **2. Partenariat avec le CPIE Bugey Genevois et attentes de l'URCPIE**

Une convention de partenariat a été signée en **février 2008** entre la Communauté de Communes du Genevois et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bugey Genevois pour mener une action de sensibilisation à l'attention des riverains.

Le Genevois est proposé comme territoire pilote par l'URCPIE dans le cadre des actions d'animation autour du livret « Retrouvons nos rivières ».

**L'objectif est de promouvoir par le retour de cette expérience la réalisation d'action de sensibilisation sur d'autres territoires de la Région Rhône-Alpes.**

L'expérience doit :

1 développer / tester la méthode et les outils mis en œuvre pour la participation des riverains : afin de mutualiser avec les territoires qui souhaiteraient se lancer dans la démarche ;

2 éclairer le maître d'ouvrage sur le moment le plus opportun pour déclencher une action de sensibilisation. En effet, le retour d'expérience sur le territoire « entre Arve et Rhône » permettra de sensibiliser 3 types de propriétaires en fonction de l'avancement de travaux, à savoir :

- ceux ayant déjà accueillis les travaux, il y a quelques semaines ou mois,
- ceux où les interventions devraient se réaliser dans les mois à venir,
- ceux qui seront concernés par les travaux d'ici 1 à 2 ans

## II. MÉTHODES ET REALISATIONS

### 1. Communication

Le projet étant basé sur la participation de la population, la communication mise en place avait pour objectif de garantir la mobilisation la plus importante possible. - - 2 - -

Objectif de fréquentation : environ 50 personnes par réunion publique et une dizaine de participants par sortie terrain.

#### A/ Ce que nous avons fait

##### \*Réalisation d'un rétro planning de l'action et de la communication

Choisir des dates rapprochées pour favoriser la dynamique du projet

- Calage des dates pour les réunions publiques
- Calage des dates pour les sorties terrain

##### \* Choix des cibles

- propriétaire riverain
- pêcheur
- promeneur
- ensemble de la population concerné par le Contrat de Rivière

##### \* Choix des moyens de communication en fonction des cibles

Rédaction un dossier de presse mettant en évidence les dates clé de la démarche. Celui-ci a ensuite été diffusé auprès des voies de presse suivante :

- journaux de proximité : le Dauphiné Libéré, le Messenger et la Tribune de Genève
- Bulletins municipaux
- Forum de la Communauté de Commune du Genevois

Ayant accès à l'ensemble des affichages communaux, nous avons créé une affiche type déclinée avec chaque date des réunions publiques. Annexe 1 : affiche d'information

Rédaction d'un dossier d'information à destination des associations locales :

AAPPMA, Association de riverains, de randonneurs. Annexe 2 : dossier d'information

Envoi de courrier nominatif à l'ensemble des propriétaires riverains les invitants à participer aux réunions publiques. Annexe 3 : courrier type envoyé aux riverains

##### \*Définition des différentes phases de communication.

Un temps de communication autour du Contrat Rivière. Nous avons fait paraître deux articles dans le but de relancer une communication autour des actions de la Communauté de Commune du Genevois avant de lancer l'action de sensibilisation.

*Moyens de communication utilisés : journaux de proximité, forum de la communauté de commune*

Un temps de communication sur l'action de sensibilisation (explication des objectif de l'action, de son déroulement et diffusion de l'ensemble des dates pour les réunions publiques et les sorties terrain.

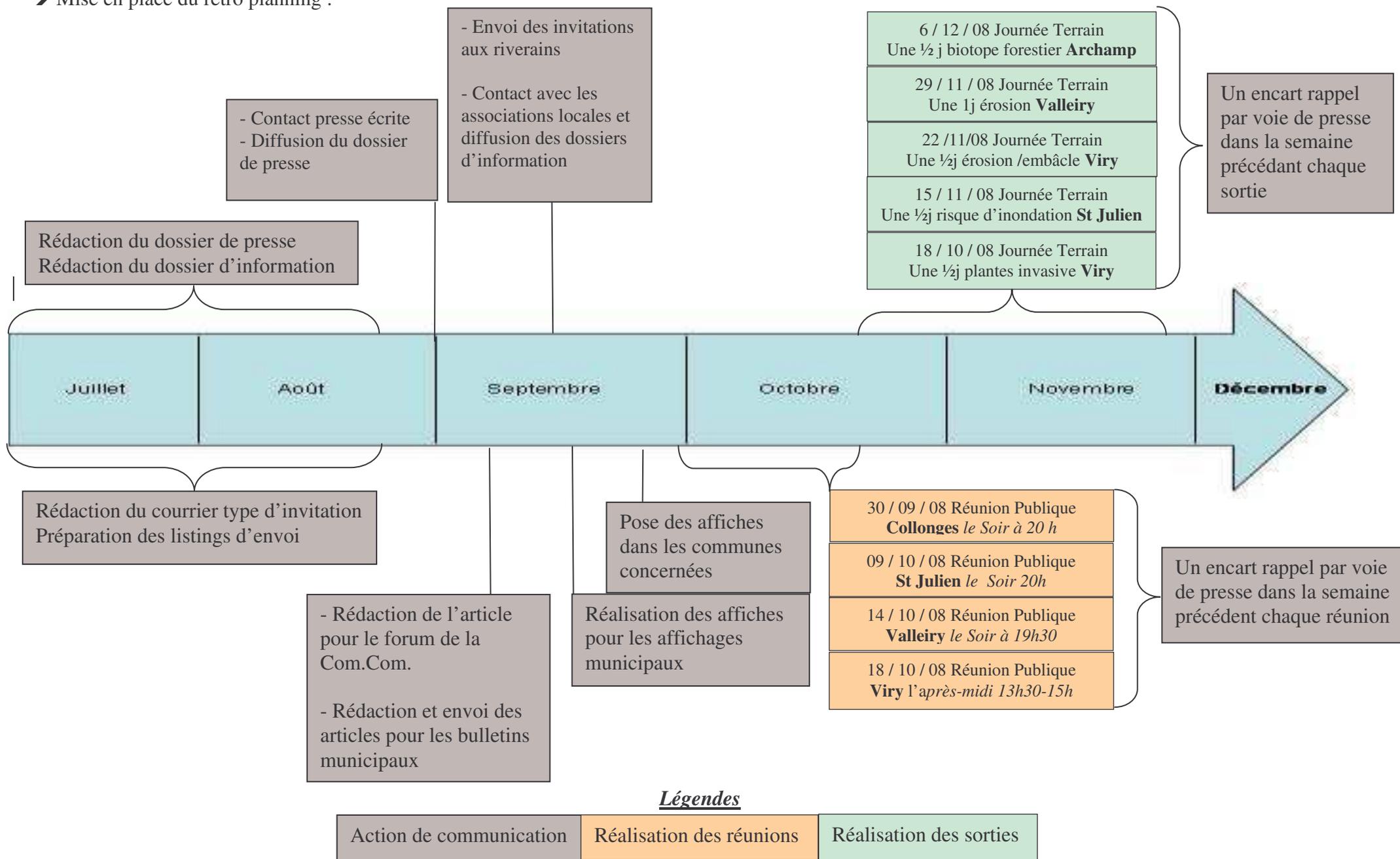
*Moyens de communication utilisés : journaux de proximité, bulletins municipaux, dossier d'information et lettre d'invitation nominatives.*

Des rappels d'information une semaine avant chaque date (réunion publique et journées de terrain).

Moyens de communication utilisés : journaux de proximités, affichages communaux

\* Positionnement dans le temps des différentes phases de communication

➔ Mise en place du rétro planning :



## *B/ Ce que nous avons constaté*

Les objectifs de fréquentations fixées au départ du projet ont été atteints :

- fréquentation moyenne des réunions publiques d'environ 60 personnes par date
- fréquentation moyenne de 11 personnes sur les sorties terrain : on notera tout de même que 2 sorties de terrain ont été annulées en raison d'un faible nombre d'inscrit et de conditions météorologiques défavorables.

Réunion publique : On constate que le public est constitué en majorité de propriétaires riverains. Il semble que les personnes présentes ont été mobilisées majoritairement par la réception des courriers nominatif d'invitation. Le reste de la communication a permis de mettre en évidence l'envergure du projet (au niveau du territoire) et d'encourager la mobilisation de tous.

Sorties terrain : la majorité des personnes présentes était des propriétaires riverains sensibilisé à ces journées lors des réunions publiques. On remarque un plus grand nombre de personnes présentes que de personnes inscrites vraisemblablement grâce au bouche-à-oreille.

Retour sur les moyens de communication utilisés :

- ➔ Journaux de proximité : permet une lisibilité de l'action sur l'ensemble du territoire. On remarque quelques incompréhensions des journalistes à la lecture du dossier de presse. Il est nécessaire de prendre un temps d'explication de vive voix à la fois du projet et de nos attentes en terme de parutions.
- ➔ Bulletins municipaux et Forum de la communauté de commune : permet d'informer l'ensemble des habitants du territoire et de mettre en valeur l'ampleur du projet.
- ➔ Accès à l'ensemble des affichages communaux : Permet de rappeler les dates clés, renforce la mobilisation de tous et répond aux attentes des élus d'être identifier en tant que commune motrice du projet.
- ➔ Dossier d'information : permet de mobiliser les associations du territoire. Il faut accompagner la diffusion de ce dossier par des contacts téléphoniques permettant de cibler les personnes qui pourront relayer l'information au sein de l'association.
- ➔ Envoi de courrier nominatif d'invitation à l'ensemble des propriétaires riverains : permet d'impliquer personnellement les propriétaires riverains et favorise largement leur mobilisation.

## *C/ Ce que nous en retenons*

La communication a bien permis une mobilisation. En limite, on note une mobilisation très forte des propriétaires riverains au regard des autres cibles. Il est donc important de réfléchir à de nouveaux moyens pour mobiliser les usagers des cours d'eau n'étant pas propriétaires.

Concernant les moyens de communication mis en place, on retient l'intérêt de l'envoi des invitations nominatives. Les autres moyens sont plus limités en terme de mobilisation, mais ils permettent au projet de prendre l'ampleur souhaitée et de répondre aux attentes de communication des collectivités.

## 2. Réunions publiques

### A/ Ce que nous avons fait

L'objectif spécifique des réunions publiques était d'informer et de responsabiliser les riverains concernant leurs droits et leurs devoirs.

Les quatre réunions publiques ont été réparties géographiquement afin de limiter les déplacements des riverains. Le choix de dates rapprochées permet d'augmenter l'impact du projet et participe à la dynamique souhaitée. Les deux premières correspondaient aux secteurs où les travaux ont déjà été réalisés, les dernières ont eu lieu sur les secteurs où les travaux étaient en cours ou à venir dans les deux ans.

Elles ont été organisées et animées en binôme afin de faciliter l'accueil, rendre l'exposé plus vivant et ainsi dynamiser les interactions avec les participants (mise en place d'outils d'animation de réunion participative).

Concrètement, la réunion prévoyait :

○ L'accueil des participants avec une première possibilité pour eux de s'exprimer en choisissant un ou plusieurs carrés de couleur correspondant à leur identité (propriétaires, pêcheurs, associations, curieux, etc.) et leur état d'esprit avant réunion

○ Mettre à disposition des participants un « kit de réunion » composé de :

- un **livret** « Retrouvons nos rivières » qui reprend l'ensemble des droits et des devoirs des propriétaires ainsi qu'une **fiche territoire** spécifique ;
- le calendrier des sorties de terrain ;
- un post it et un crayon pour noter leurs coordonnées afin d'être recontacté ;
- un galet pour voter à la fin de la réunion.

○ Présentation des intervenants et temps de transmission d'informations

- le territoire et le contexte réglementaire ;
- l'intérêt de l'entretien ;
- les différents enjeux et leurs travaux associés.

○ Temps d'échange, questions réponses

○ Temps de proposition de poursuite

- inscription pour les sorties terrains ;
- temps de réception des documents « partenariat »

○ Evaluer leur sentiment après la réunion

## B/ Ce que nous avons constaté

### La fréquentation

Près de 250 personnes sont venues à ces réunions, et en grande majorité des propriétaires :

Réunion Publique	Collonges sous Salève	St Julien en Genevois	Valleiry	Viry	Total :
Nombre de personnes présentes	50	64	74	53	241
Nombre de livrets distribués	50	66	81	55	252

À la sortie, nous avons demandé aux participants de voter :

Réunion Publique	Collonges sous Salève	St Julien en Genevois	Valleiry	Viry	Total :
Nombre de personnes présentes	50	64	74	53	241
<b>Les trois critères d'évaluation de la réunion</b>					
Cette réunion a répondu à mes attentes, j'ai appris des choses, j'ai eu de l'intérêt, j'ai apprécié globalement	20	21	42	31	114
Je n'ai pas d'avis tranché, je suis resté plutôt indifférent, je ne vois pas encore ma place, je souhaite prendre encore du temps	4	18	4	0	26
Cette réunion n'a pas répondu à mes attentes, je me suis ennuyé, je n'ai rien appris, je suis globalement déçu, je ne me sens pas concerné ;	5	4	5	0	14
<b>Nombre de personnes exprimées</b>	29	43	51	31	154

### Synthèse des problèmes et questions relevés au cours des réunions

De nombreuses questions ont été posées pendant les réunions. Certaines ont pu trouver une réponse dans l'instant, pour les autres et notamment certaines réponses relevant de situations personnelles, nous avons demandé au public de les noter sur le post-it fourni, avec un numéro de téléphone.

Problèmes et questions peuvent être regroupés sous 6 thèmes.

#### *La réglementation*

Quelle est l'implication transfrontalière du contrat de rivière et du PPRE ?

Je ne connais pas mes limites de parcelles ?

Que penser des limitations de parcelles par des barrières sur les berges ?

A-t-on le droit de circuler sur les berges ?  
Que penser du busage des ruisseaux par des agriculteurs (franchissement pour engins agricoles) ?  
Comment être responsable des objets qui déboulent (caddie, pneu, anciennes décharges) ?  
Comment faire quand on est plus en capacité de faire des travaux ?  
Peut-on abattre des arbres sur la berge sans autorisation ?  
Que peut faire la communauté de communes du Genevois si un voisin n'entretient pas ses berges ?  
Je ne savais pas que je pouvais pêcher dans le ruisseau. Que se passe-t-il si je rétrocede les baux de pêche ?

#### *Le bois*

Je ne peux pas aller chercher le bois, car ma parcelle est trop escarpée.  
Puis-je stocker le bois en haut des berges ?  
Puis-je participer au marquage des arbres à abattre ?  
Que faire des troncs morts ?  
Peut-on modifier le débit du bois ?

#### *L'érosion*

La rivière a emporté mes berges. ??  
La rivière creuse de manière excessive, les bords vont s'ébouler. ??

#### *La qualité de l'eau*

En crue, la rivière se charge avec des polluants (lessive, purin, produits chimiques). Que faire ?  
Que fait-on des pollutions d'origine agricole ?  
Où en est l'assainissement, les égouts sont-ils raccordés ?  
Je vois des tuyaux débouchant dans le ruisseau : quelles sont l'origine et la qualité des eaux déversées ?  
Les poissons ont disparu, les endroits calmes et à l'ombre pour leur reproduction n'existeront plus si on coupe tous les arbres.

#### *Les travaux*

Je n'ai pas vu de différence entre avant et après les travaux.  
Il n'est pas prévu de travaux de stabilisation des berges malgré les problèmes d'érosion.  
Quand puis-je rencontrer le technicien de rivière ?

#### *Information et sensibilisation*

Nous n'avons pas été informés des travaux. Il n'y a pas eu d'information préalable.  
Informe-t-on les enfants à l'école ?  
Est-il prévu des panneaux d'information/d'avertissement en bord de berges ?  
Existe-t-il une cartographie des ruisseaux ?  
Je ne connais pas le nom du ruisseau.  
Je ne connais pas les plantes poussant au bord du ruisseau.

Nous constatons que ce sont globalement les mêmes problèmes que ceux soulevés avant le contrat de rivière. La problématique des réunions était différente selon que les travaux aient eu lieu ou pas : pour les personnes ayant déjà eu des travaux, les problèmes exposés étaient plus centrés sur du concret, plus précis ; ils étaient plutôt d'ordre réglementaire et informatif pour ceux qui n'avaient pas encore eu les travaux.

Compte tenu de la vivacité de certaines réactions dans les deux premières réunions (secteur où les travaux étaient terminés), il est conseillé de réaliser la campagne d'information avant l'achèvement des travaux. Une grande partie des participants se sent réellement démunie pour répondre aux exigences d'entretien de la rivière faute de moyens techniques, physiques ou financiers.

### C/ Ce que nous en retenons

#### Participation correcte au regard des prévisions de fréquentation

64 % des participants se sont exprimés. 75 % d'entre eux ont globalement été satisfait par ces réunions.

On remarque une différence significative sur le nombre de participant présents selon les secteurs.

- pour le secteur Est (travaux effectué) 740 invitations ont été envoyé et 104 personnes se sont mobilisées. Soit une mobilisation d'environ 15%.

- pour le secteur Ouest (travaux à venir) 470 invitations ont été envoyées et 127 personnes se sont mobilisées. Soit une mobilisation d'environ 30%.

**Il est donc plus facile de mobiliser avant la réalisation des travaux.**

#### Validation de la démarche par les élus

Les temps de validation par les élus :

La démarche doit bien être validée par les élus avant et après sa réalisation. La démarche de concertation ayant pour objectif d'impliquer le public, il est important que les élus soient prêts à prendre en compte les différents retours du terrain.

#### Présence d'un élu : nécessaire mais pas en continu

La présence d'un élu de la commune est un atout. Il rappelle ainsi l'engagement de chaque commune dans les actions menées à l'échelle de la communauté de communes. Il crée un lien direct entre la population et les représentants de la communauté de communes. Sa présence est donc souhaitable en ouverture de réunion. Attention, la présence d'un élu pendant le déroulement des réunions peut orienter les prises de paroles du public. On risque alors de mettre l'élu en difficulté au travers une position de justification.

Le technicien rivière apporte les compétences techniques et la connaissance des problématiques sur l'ensemble du territoire. Enfin, l'animateur de réunion permet, par sa neutralité, d'animer, de dynamiser et de recadrer le déroulement des réunions. Il facilite aussi la participation du public.

#### Utilité de la co-animation

La co-animation par le technicien rivière de la Communauté de commune et un salarié du CPIE Bugéy Genevois présente de nombreux atouts :

\*diversifie les modes d'expression et de présentation

\*le changement régulier d'intervenant rend la réunion plus dynamique

\*la présence du CPIE permet de désamorcer les conflits éventuels entre riverains et représentant de la Communauté de Commune

## **3. Sortie de terrain**

### A/ Ce que nous avons fait

Organiser les sorties en fonction des thématiques, mais aussi en tenant compte des secteurs, puis préparer le contenu et les documents à remettre aux participants lors de chaque sortie : Annexe 4 : Livrables distribués

Recontacter avant chaque sortie les personnes inscrites pour confirmer la date et le lieu de rendez-vous.

Les emmener sur le terrain pour prendre conscience des enjeux et des problématiques.

Définition du contenu des sorties de terrain (adapté lors de la réalisation) :

#### Plantes invasives et Veille :

Origine et développement de la Renouée du Japon.

Prévenir la dissémination et lutter contre les foyers installés

Propriétés mécaniques de la ripisylve : rôle de fixation et de stabilisation des berges

Veille collective afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité

### Risque d'inondation :

Rappeler le cycle de l'eau (succinct par un schéma)

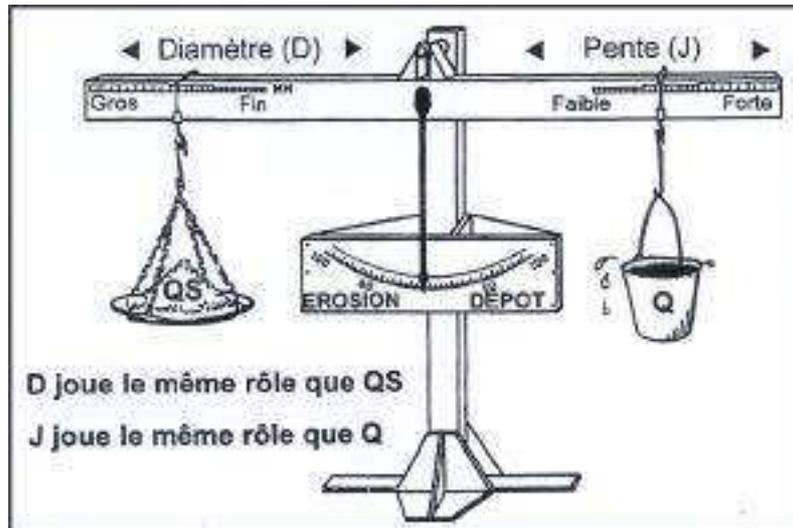
Notion de bassin versant et d'espace de liberté

Cartes d'aléas des débordements permettent de connaître les limites de l'urbanisation

### Érosion et embâcle :

Érosion : notion d'équilibre entre transports solide et débit liquide

- 2 types d'érosion : latérale ou creusement fond de lit
- Solutions lourdes : enrochements ou caissons végétalisés
- Solutions légères : fascinage, tressage, toile coco biodégradable + boutures



Embâcle :

- Accumulation de bois mort et déchets divers qui obstruent l'écoulement du cours d'eau.
- Moyen et technique de démantèlement

### Biotope forestier :

On parle de biotope forestier lorsque la ripisylve est large d'au moins 15 m de part et d'autre de l'axe d'un cours d'eau.

Sur le territoire, on distingue 2 types de biotope forestier :

- la forêt où la formation d'embâcles, le déracinement d'arbres et le maintien de bois mort contribuent à la dynamique naturelle du cours d'eau (notamment piémont de Salève, Bois Blanc à Feigères et forêts situées en dessous de l'A40 sur la partie Ouest)
- la forêt périurbaine où un minimum d'entretien est nécessaire pour limiter les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, à savoir zones d'inondation et de glissement de terrain au droit d'habitations, entretien et stabilisation de sentiers, etc.

Réfléchir et discuter des solutions concrètes d'aménagement ou d'entretien autour d'un tableau amenant des suggestions : animation de groupe de type participatif. Mise en situation pour favoriser l'expression et faire émerger des propositions.

Prévoir une salle confortable en cas de mauvaise météo (ambiance conviviale)

## B/ Ce que nous avons constaté

### Bilan de fréquentation

Journée terrain	18oct Viry	1 <sup>er</sup> nov Valleiry	15 nov St Julien	22 nov St Julien	29 Nov. Valleiry	06 déc Archamps	13 déc Vulbens	Total
	Plante invasive	Risque Inondation	Risque Inondation	Érosion Embâcle	Érosion	Biotope forestier	Plante invasive	
Nb. de pers. inscrites	4	3	9	17	17	8	7	65
Nb. de pers. présentes	12	reportée	12	8	12 et 10	13	reportée	45

La disponibilité d'un animateur en fin de réunion publique a permis de recueillir des inscriptions. La diffusion dans les journaux locaux du calendrier de ces sorties n'a eu que peu d'impact en terme de présence. Nous notons la présence des représentants d'associations (APAA, APEF), mais aussi de propriétaires riverains. Certains participants sont revenus plusieurs fois.

La plupart des personnes qui se sont déplacées pour les sorties de terrain l'ont fait à proximité de chez elles, et pas forcément pour la thématique.

#### Cas particulier du 29 novembre : le chantier collectif

Une sortie de terrain était prévue le matin et un chantier collectif l'après-midi, d'où les deux chiffres dans le tableau de fréquentation. La mairie de Valleiry a gracieusement offert le repas à tous les participants et leur famille (24 personnes).

Alors qu'il était prévu de faire deux groupes pour que les participants ne se gênent pas, la motivation était telle que tous ont participé en même temps au tressage des branches de saules. Nous sommes ensuite allés faire de la reconnaissance de plantes.

La fin de cette journée a donné lieu à un moment de discussion et d'échanges sur le chantier, au-delà du temps imparti, les participants souhaiteraient que d'autres chantiers de ce type puissent être proposés ultérieurement.

#### Bilan des réflexions de groupe

Les discussions ont abouti à des réflexions voire des suggestions concrètes pour faciliter l'entretien des cours d'eau. Certaines ne faisant pas l'unanimité, nous allons en analyser les limites dans les tableaux ci-après.

	propositions	avantages	limites
<b>Veille et Information</b>	Mettre en place un cahier pour signaler les problèmes observés dans la rivière	Répond à un besoin de s'exprimer sur le sujet, laisse une trace écrite	Peut être cause de problèmes relationnels dans les petites communes et devra donc être régulièrement relevé et envoyé à la CCG
		Serait disponible dans chaque mairie (accessibilité)	Ne répond pas à un problème d'urgence (exemple : en cas d'embâcle formé sous un pont lors d'une crue)
		Centralisation par la CCG	
	Mettre en place un numéro de téléphone au sein de la CCG : n° vert d'urgence rivière ou une adresse mail urgences rivière : ex : risqueau@ccg.com	Identification claire d'un numéro à appeler en cas de besoin concernant les rivières	Dérangements multiples occasionnés à priori auprès du technicien de rivière
	Pancartes sur les berges	Pour informer des travaux réalisés	Est-ce utile ? Pour interdire ?
		Pour sensibiliser à l'environnement et au maintien de la propreté	Occasionne des frais supplémentaires
	Sensibilisation des enfants	Transmettre la notion de risque et d'entretien courant aux futures générations	Pas toujours choisi par les professeurs des écoles
	Sensibilisation des agriculteurs	Sont souvent sur le terrain / aide à la réalisation de travaux	Peu de temps disponible
		Favoriser les pratiques cohérentes pour le maintien du bon état écologique des cours d'eau	L'intérêt économique peu freiner l'adoption des pratiques favorisant le bon état écologiques des cours d'eau
	Continuer de diffuser de l'information auprès du public, revue « Forum » site Internet	Maintien le sujet d'actualité et ainsi la motivation	Nécessite du temps de travail qui doit être clairement identifié sur un salarié de la collectivité.
	Organiser un concours autour de la rivière	Faire connaître ce milieu	
	Solliciter l'attention des pêcheurs	Sont souvent sur le terrain Personnes pouvant réaliser un travail de veille et de prévention pertinent et régulier	Risque de d'augmenter les sources de conflit entre pêcheur et propriétaire (risques de percevoir le pêcheur comme observateur de la CCG ...)
Organiser d'autres sorties de terrain, si possible par secteur	Permet d'approfondir les liens entre les acteurs intervenant sur un cours d'eau Créer un groupe connaissant les problématiques de leur linéaire	L'organisation de ces journées à un coût pour la collectivité qui ne pourra pas en organiser après le fin du contrat rivière	

	propositions	avantages	limites
<b>Organisation</b>	Sensibiliser les copropriétés		
	Création d'une association de riverains	Avoir du poids face aux communes	Encore une association
	Création d'un groupe de riverains	Crée de la synergie pour l'entretien collectif Mutualisation des efforts et des moyens	Difficile de former des groupes sans aide officielle
			Pas comme un syndic de copropriétaires
			Bien préciser le cadre d'échange entre propriétaires s'ils ne sont pas voisins
			Comment faire ?
	Participer à une ou plusieurs journées d'entretien par an, sur les dates des « journées environnement »	À susciter de l'intérêt	À condition d'être organisée par la CCG
		Peut s'appuyer sur des journées déjà connues du public	À condition de pouvoir être aidé techniquement par la CCG ou la commune pour le prêt de matériel, l'évacuation des déchets, les informations techniques
		Garde propre les lieux et limite l'apparition de décharge sauvage	Obtenir le matériel nécessaire pour l'évacuation des macro déchet Obtenir l'accord des propriétaire et exploitants pour le passage des engins
	Établir une liste de professionnels pouvant intervenir dans l'entretien des berges	Sources de contact vers des entreprises qualifiées	Sources de conflit entre les entreprises identifiées sur cette liste (attention a la mise en concurrence déloyale)
Donner une suite au contrat de rivière	Maintien la dynamique engagée	La Communauté de Communes ne pourra pas réalisée un accompagnement permanent après la fin du contrat rivière	
Vendre à la commune ou la CCG pour l'euro symbolique les bords de berge afin de déléguer l'entretien	Facilite l'entretien et l'intervention de la collectivité sans passer de D.I.G.	Augmentation des responsabilités et du coût de l'entretien pour la collectivité	

### C/ Ce que nous en retenons

Ces sorties de terrain ont été appréciées par les participants elles ont permis à chaque fois d'aborder d'autres enjeux et de les visualiser, à la demande des participants.

C'est bien dans sa globalité que la problématique de l'entretien des rivières a été traitée : chacun a pu prendre conscience qu'il faisait partie d'un tout et veille plus activement sur le cours d'eau et son environnement.

Les différents échanges avec et entre les participants ont fait émerger un certain nombre de besoins et ont donné lieu à des propositions.

Ces dernières se situent dans le domaine de la veille et de l'information, mais aussi dans la centralisation des compétences liées à la rivière.

Pour la veille et l'information, il est question de sensibiliser enfants et adultes et de maintenir informé le public. Pour beaucoup, le problème réside à faire prendre conscience des enjeux à davantage de personnes et de les mobiliser officiellement, pas en intervenant comme voisins.

Après réalisation, il semble que les participants souhaitent que chaque sortie aborde l'ensemble des problématiques auquel ils sont confrontés sur le cours d'eau qui les concerne.

#### **Important :**

Ce type de public est sectoriel, il est intéressé par la proximité.

Malgré la préparation du contenu de ces sorties, il est important de rester ouvert aux possibilités de terrain du moment et de répondre aux interrogations des personnes présentes même si elle ne correspondent pas au contenu initialement prévu.

Il est préférable que les élus ne soient pas sur le terrain à cause du risque de constat de déficience soit de la collectivité, soit des propriétaires.

#### **Annexe 5 : bilans des sorties de terrain**

## **4. Synthèse de la méthode**

La méthode mise en place reprend donc trois grands temps :

- La campagne de communication :

La communication mise en place a bien permis de mobiliser la population. Les propriétaires de parcelles riveraines de cours d'eau se sont mobilisés de façon majoritaire. Les invitations nominatives qui leur ont été adressées expliquent cette forte mobilisation.

L'envoi du dossier d'information aux différentes associations du territoire (pêcheur randonneur...) est aussi un point clé de la mobilisation à condition que les envois soient précédés par un contact téléphonique. Il est nécessaire d'identifier la personne qui pourra relayer au mieux l'information au sein de chaque association. Cet entretien permet aussi d'expliquer l'intérêt de leur participation. Même si ce volet n'a pas mobilisé massivement, il reste primordial pour ne pas se priver des dynamiques associatives locales.

Le reste de la communication n'a pas permis de mobiliser tel que nous l'espérions. Mais elle a largement participé à la lisibilité de l'action sur l'ensemble du territoire.

Limites :

- la réalisation des envois massifs d'invitation représente une grosse charge de travail (temps et coût), mais apparaît indispensable pour garantir la participation.
- les différents articles parus par voie de presse ne permettent pas une communication détaillée. Privilégier une communication plus généraliste (démarche, objectif du projet et finalité).
- l'envoi des dossiers d'information nécessite un premier contact avant l'envoi puis un suivi à la réception. Ce suivi permet de mettre en évidence les intérêts de chacun à s'impliquer dans cette démarche.

- Les réunions publiques

Il est important de sortir du schéma type des réunions publiques d'information en construisant clairement un espace de concertation. La mise en place d'outils d'animation de réunion issus des démarches participatives permet de favoriser l'expression du public, la mobilisation et l'émergence de propositions concrètes.

Limite :

- Il est difficile d'obtenir l'identité des participants si l'on favorise leur expression. Souvent l'anonymat est la première condition pour favoriser l'expression du plus grand nombre.

- Les sorties terrains

Elles permettent de créer du lien entre les représentants de collectivités et les habitants. En choisissant des lieux de proximité, on explicite les actions déjà menées, celle à venir, ainsi que l'intérêt de pérenniser ces interventions par l'implication collective des habitants.

Limite :

- Ne permet pas de toucher les propriétaires âgés en raison des possibles difficultés d'accès et des distances parcourus

Enfin, cette démarche de concertation ayant donnée lieu à un certain nombre de propositions, il est important de prévoir un temps de restitution de l'action tant au niveau de la collectivité que des habitants qui ce sont mobilisés. Ce dernier volet de l'action doit être anticipé et validé avec les élus pour obtenir rapidement un positionnement de leurs part au regard des différentes propositions.

### **III. BILAN, PROPOSITIONS ET PERSPECTIVES**

Retour sur les objectifs de l'action

- Objectif de la Communauté de Communes :

**Pérenniser les interventions entreprises par la Communauté de Communes du Genevois en permettant aux propriétaires de réaliser les petits entretiens courants nécessaires à une gestion durable de nos cours d'eau dès 2011.**

Cette action a permis de remobiliser les propriétaires riverains pour l'entretien courant de leur linéaire de cours d'eau. La dynamique initiée permet la réappropriation des cours d'eau par la population, mais elle ne constitue pas une fin en soi. Pour pérenniser ces engagements citoyens, il est nécessaire de maintenir des actions régulières jusqu'à la fin du contrat de rivière et d'anticiper voir d'encadrer l'après contrat.

- Objectif de l'URCPIE et du CPIE Bugey Genevois :

**1 - développer et tester une méthode et des outils mis en œuvre pour la participation des riverains afin de mutualiser avec les territoires qui souhaiteront se lancer dans la démarche**

**2 - éclairer le choix du moment le plus opportun pour déclencher une action de sensibilisation : le territoire « entre Arve et Rhône » propose 3 moments identifiés dans la mise en œuvre des travaux au moment de l'action de sensibilisation des propriétaires**

1- La réalisation de cette action a permis de mettre en pratique des outils de concertation et de participation. Nous pouvons maintenant en mesurer la portée et la pertinence. La méthode testée peu maintenant être affinée et mutualisée.

2- Période optimale pour informer les propriétaires riverains

Sur les territoires où les travaux de restauration étaient effectués, il s'est avéré plus difficile d'organiser des séances d'information a posteriori

Sur les territoires où les travaux de restauration sont en cours, cela facilite les rapports entre les riverains et le technicien et permet de prendre contact au moment opportun.

Sur les territoires où les travaux de restauration sont à venir, les rapports entre les riverains et le technicien sont facilités. Certains riverains souhaitant participer au marquage et réaliser eux même les prestations.

Nous retenons donc cette dernière comme étant la plus intéressante. Elle permet d'impliquer dès le départ la population et parfois de prendre en considération certaines attentes qui ne présentent pas de fortes contraintes pour la collectivité, mais qui favorisent largement les rapports entre population et collectivités. Pendant la réalisation des travaux, il est important de maintenir ces échanges afin de limiter les sources de conflits.

L'ensemble de cette action a permis de recréer le lien entre les riverains et leurs rivières mais aussi entre les riverains et les collectivités (distinction commune – communauté de communes). Mais ce lien reste encore fragile au jour d'aujourd'hui. En effet, beaucoup de propriétaires découvre ou redécouvre leur responsabilité. Ils apprécient cet accompagnement et souhaite le voir prolonger. Pour les propriétaires ayant conservé l'habitude d'un entretien courant, ils ont apprécié les sorties terrain qui leur ont permis d'apprendre des techniques d'entretien actuel.

**Nous devons donc prendre conscience que ce type de projet visant à faire changer des comportements nécessite du temps mais que des actes concrets peuvent se réaliser en l'espace de 2 à 3 ans.**

## Propositions :

### Concernant la fin de cette action :

- réaliser un retour bilan aux élus de la commission rivière. Exposer ce qui a émergé du terrain et les réflexions collectives des participants en demandant aux élus un positionnement.
- réaliser un retour à la population sous la forme d'une dernière réunion publique. L'occasion de présenter le contenu du travail effectué et la synthèse de leurs propositions.
- ce bilan doit être réalisé rapidement pour ne pas perdre la motivation de la population.

### Concernant les perspectives sur les deux ans de fin du contrat de rivière

Pérenniser l'action et entretenir la mobilisation des personnes ayant participées à l'ensemble de l'action de sensibilisation, puis développer la dynamique engagée.

Pour cela, il faut comprendre que la motivation chez l'individu ne se décrète pas, elle se construit. De plus, la motivation n'étant pas un état stable, mais un processus toujours remis en question, il est important de donner régulièrement des informations sur les progrès accomplis et le chemin qui reste à parcourir.

Les moyens dont dispose la Communauté de Commune du Genevois :

- une communication qui a permis de créer du lien entre les citoyens
- des compétences techniques en matière de conseil pour l'entretien
- un ensemble de propositions concrètes pour travailler à la réalisation de l'objectif initial (responsabilisation des propriétaires riverains) et obtenir rapidement les premiers résultats.

Les contraintes :

- un pouvoir d'intervention limité dans le temps (D.I.G. limitée à 5 ans)
- un budget non élastique
- un contexte transfrontalier avec des différences de gestion, de moyens et de réglementation
- non assurance que l'entretien courant soit réalisé après la fin du Contrat de Rivière.

**Conclusion : l'entretien des cours d'eau est donc un projet qui implique étroitement la Communauté de Commune et les propriétaires riverains, dont le portage mérite d'être soigné.**

### Nos propositions pour vous aider dans ce projet :

- Capacité du CPIE Bugey Genevois à co-réaliser de nouvelles journées de terrain ainsi qu'à accompagner la Communauté de Commune du Genevois pour mettre en place le portage de projet : comité de pilotage et animation de réunion
- Nouveau cycle de sorties sur le terrain serait souhaitable. Le printemps permettrait d'organiser des sorties par petits secteurs pour mettre en contact une série de voisins (environ 20-30 personnes) sur des problématiques localisées et partagées. « Nous n'apprenons que ce que nous agissons ». C'est par l'action que nous apprenons et que nous intégrons.
- Inculquer la notion de risque :  
Sensibiliser les élus et les citoyens aux notions de risque d'inondation par l'intermédiaire de l'outil pédagogique RIVERMED.
- L'utilisation de la grille d'évaluation des projets au regard du Développement Durable permettra à la collectivité d'optimiser l'efficacité et la durabilité de ses actions. Cet outil pourra ensuite être transféré aux riverains pour leur permettre d'évaluer leurs actions et d'en améliorer la durabilité.

# **TABLE DES ANNEXES**

**Annexe 1 : Affiche d'information**

**Annexe 2 : Dossier d'information**

**Annexe 3 : Courrier type envoyé aux riverains**

**Annexe 4 : Livrables distribués lors des journées**

**Annexe 5 : Bilans des sorties de terrain**

**Annexe 6 : Revue de presse**

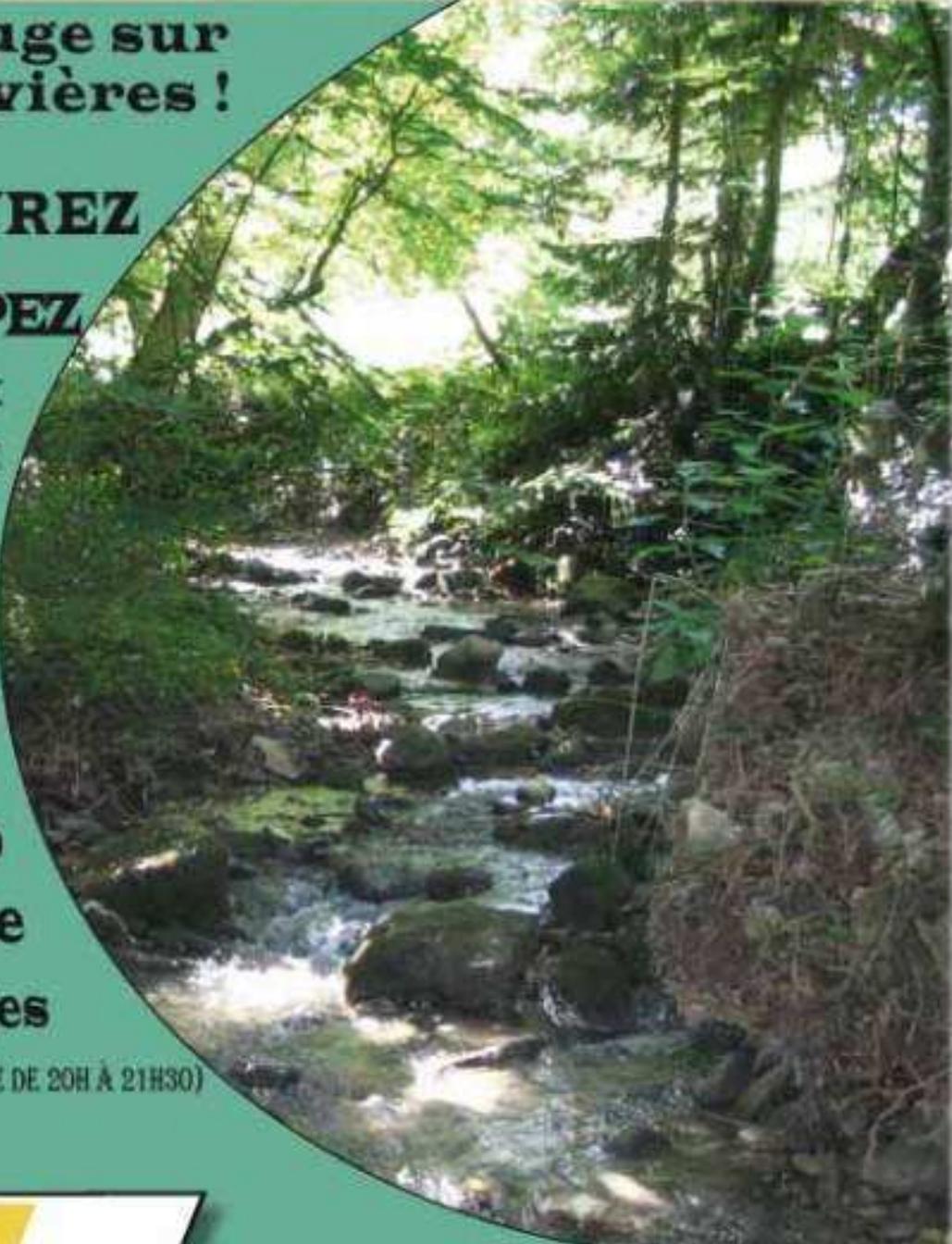
**Pêcheur**  **Promeneur**   
**Propriétaire**  **Tous concernés**

**Ça bouge sur vos rivières !**

**DÉCOUVREZ et PARTICIPEZ**

AU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE.

**Mardi 30 septembre à Collonges**  
(SALLE DE LA CANTINE DE 20H À 21H30)



ORGANISÉ PAR LA COMMUNE ET  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU GÉNEVOIS

CONTRAT DE RIVIÈRES ENTRE ARVE ET RHONE



**DOSSIER D'INFORMATION**

*Information et sensibilisation des propriétaires riverains et de la population dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des boisements de berges*



Contact



BUGEY GÉNEVOIS

**Communauté de Commune du Genevois**

Technicien Rivière : M. LOISEAU Pierre  
04.50.95.91.42. / [ploiseau@cc-genevois.fr](mailto:ploiseau@cc-genevois.fr)

**CPIE Bugey Genevois**

Guide Rivière : M. COURRIOUX Armand  
04.50.59.00.61. / [fier@guide-riviere.net](mailto:fier@guide-riviere.net)

# Sommaire

<b>1/ Contexte .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>2/ Information et sensibilisation des propriétaires riverains.....</b>	<b>Page 3</b>
<u>Résumé</u>	Page 3
<u>A/ Les Réunions Publiques</u>	Page 4
<u>B/ Les Journées Terrain</u>	Page 5
<b>3/ Échéancier du déroulement de l'action.....</b>	<b>Page 6</b>

# 1/ Contexte

Pour le bon fonctionnement de nos cours d'eau, la présence de végétation (arbres, arbustes, etc.) sur les berges est indispensable, mais nécessite d'être entretenue régulièrement. Cependant, l'évolution de nos habitudes a eu pour conséquence le délaissement de l'entretien de nos cours d'eau. Cet abandon entraîne souvent une dégradation de leur équilibre écologique.

Depuis 1992, la Loi sur l'Eau du 3 janvier préconise pour cette gestion l'intervention des collectivités territoriales (communauté de communes, communes ou syndicat) avec la notion d'intérêt général ou d'urgence. La Communauté de Communes du Genevois, qui regroupe l'ensemble des 15 communes françaises du bassin versant "Entre Arve et Rhône", s'est donc engagée à restaurer et mettre en valeur les rivières du canton et leurs affluents. Cela a pris la forme du Contrat de Rivières transfrontalier pour lequel la Communauté de Communes programme et finance, entre autres, la restauration et l'entretien de la végétation des berges et la gestion du bois mort présent dans le lit des cours d'eau.

## 2/ Information et sensibilisation des propriétaires riverains

### Résumé

Le Contrat de Rivières « Entre Arve et Rhône » ayant été signé en octobre 2003 pour une durée de 7 ans, il était impératif de démarrer rapidement les travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des boisements de berges et du bois mort. Au préalable, il était néanmoins nécessaire de réaliser :

- une étude d'état des lieux de la végétation rivulaire et du bois mort présent dans les cours d'eau, afin de définir les interventions à entreprendre en fonction des enjeux identifiés (de juillet 2004 à avril 2005) ;
- une demande d'une Déclaration de l'Intérêt Général (DIG) en Préfecture, pour une durée de 5 ans, afin que la CC du Genevois puisse se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser les travaux (de septembre 2005 au 21 juillet 2006) ;
- Pour associer les propriétaires aux actions entreprises sur leurs parcelles, une convention a été signée avec eux afin de permettre à chacun de s'exprimer (novembre 2006 à février 2007).

Les travaux ont ainsi pu débuter fin février 2007 sur la partie Est du canton (de Bossey à Feigères) et devraient se terminer dans le courant de l'automne 2008.

Cependant, certains propriétaires nous ont fait part de leur souhait d'être mieux informés préalablement aux travaux. De plus, le Volet C du Contrat a pour objectif de mobiliser et d'impliquer les riverains dans les actions menées. Ainsi, la CC du Genevois a décidée de travailler en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du Bugey-Genoivois pour répondre aux attentes de chacun.

Ce partenariat s'appuie sur la diffusion d'un guide pratique des propriétaires riverains et des usagers de cours d'eau, intitulé « Retrouvons nos rivières », produit par l'Union Régionale des CPIE. En complément de ce document, nous expérimentons différents outils et méthodes d'implication :

- une phase d'information sous forme de 4 réunions publiques
- un temps de mobilisation regroupant 7 sorties sur le terrain

Le Genevois est ainsi devenu territoire pilote au niveau régional, car cette démarche s'applique aux propriétaires :

- ayant déjà accueillis les travaux, il y a quelque semaines ou mois,
- d'autres où les interventions devraient se réaliser dans les mois à venir,
- enfin des riverains qui seront concernés par les travaux d'ici 1 à 2 ans.

Ces trois situations nous permettront d'évaluer la période optimum pour réaliser ce volet d'un contrat rivière, avec l'objectif de promouvoir ce retour d'expérience sur les autres territoires de la Région Rhône Alpes.

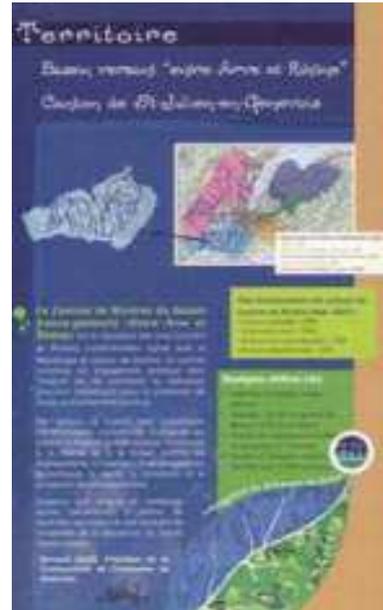
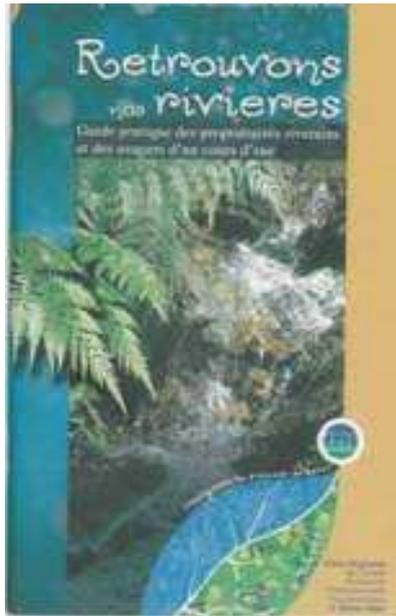
Plus localement, l'objectif est de pérenniser les interventions entreprises par la CCG en permettant aux propriétaires de réaliser à nouveau les entretiens courants nécessaires à une gestion durable des cours d'eau.

## A/ Les Réunions Publiques

Ces quatre réunions ont pour but de mobiliser les propriétaires riverains ainsi que les autres utilisateurs des cours d'eau du territoire de la CCG.

Deux objectifs :

- informer et répondre aux questions concernant le déroulement des travaux d'entretien et de restauration.
- Informer et responsabiliser les riverains concernant leurs droits et devoirs en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parcelle (s) en bord de cours d'eau. Un livret a été conçu pour répondre à objectif intitulé : « retrouvons nos rivières ». il reprend l'ensemble des droits et devoirs des propriétaires ainsi qu'une fiche territoire spécifiques au territoire du Contrat Rivière



### **Déroulement type d'une réunion publique**

Co-animée par le CPIE et la CCG

*Déroulé de la réunion :*

- Accueil des participants et présentation des intervenants
- Temps de transmission d'informations :
- Présentation du territoire et du contexte réglementaire
- Intérêt de l'entretien
- Les différents enjeux (E0, E1, E2) et leurs travaux associés
- Temps d'échange, questions réponses
- Temps de proposition de poursuite, inscription pour les sorties terrains
- Temps de réception des documents « partenariat »
- Temps de remise des « guides pratiques des propriétaires riverains et des usagers d'un cours d'eau »  
et de la fiche territoire « Entre Arve et Rhône »

**\* Réunion publique 1 : Collonges sous Salève le 30/09/2008 à 20 h**

Salle : Marius Jolivet

**\* Réunion publique 2: St Julien en Genevois le 9/10/2008 à 19 h**

Salle : Espace Jules Ferry

**\* Réunion publique 3 : Valleiry le 14/09/2008 à 19 h 30**

Salle : salle municipale Rdc

**\* Réunion publique 4 : Viry 13 h 30 le 18/10/2008**

Salle : Salle de la mairie

B/ Les Journées Terrain

Contenu par thématique :

Plante invasive et Veille :

- Origine et développement de la Renouée du Japon.
- Prévenir la dissémination et lutter contre les foyers installés
- Propriétés mécaniques de la ripisylve : rôle de fixation et de stabilisation des berges
- Veille collective afin de limiter l'appauvrissement de la biodiversité

Risque d'inondation :

- Rappeler le cycle de l'eau (succinct par un schéma)
- notion de bassin versant et d'espace de liberté
- Cartes d'aléas des débordements permettent de connaître les limites de l'urbanisation

Érosion et embâcle :

- Érosion : notion d'équilibre entre transports solide et débit liquide
  - 2 types d'érosion : latérale ou creusement fond de lit
  - lourdes : enrochements ou caissons végétalisés
  - Solutions légères : fascinage, tressage, toile coco biodégradable + boutures
- Embâcle :
  - accumulation de bois mort et déchets divers qui obstruent l'écoulement naturel du cours d'eau.
  - Moyen et technique de démantèlement

Biotope forestier :

On parle de biotope forestier lorsque la ripisylve est large d'au moins 15 m de part et d'autre de l'axe d'un cours d'eau.

Sur le territoire, on distingue 2 types de biotope forestier :

- la forêt où la formation d'embâcles, le déracinement d'arbres et le maintien de bois mort contribuent à la dynamique naturelle du cours d'eau (notamment piémont de Salève, Bois Blanc à Feigères et forêts situées en dessous de l'A40 sur le secteur Ouest)
- la forêt périurbaine où un minimum d'entretien est nécessaire pour limiter les risques liés à la sécurité des personnes et des biens (zones d'inondation et de glissement de terrain au droit d'habitations, entretien et stabilisation de sentiers, etc.) (notamment, entre Collonges et Archamps en amont A40, à Neydens au dessus du hameau Les Mouilles)

Programmation des journées de terrain :

\* Journée de terrain n° 1 le 18/10/2008 : Plante invasive

Viry de 15 h 30 à 17 h / Rdv. à la mairie

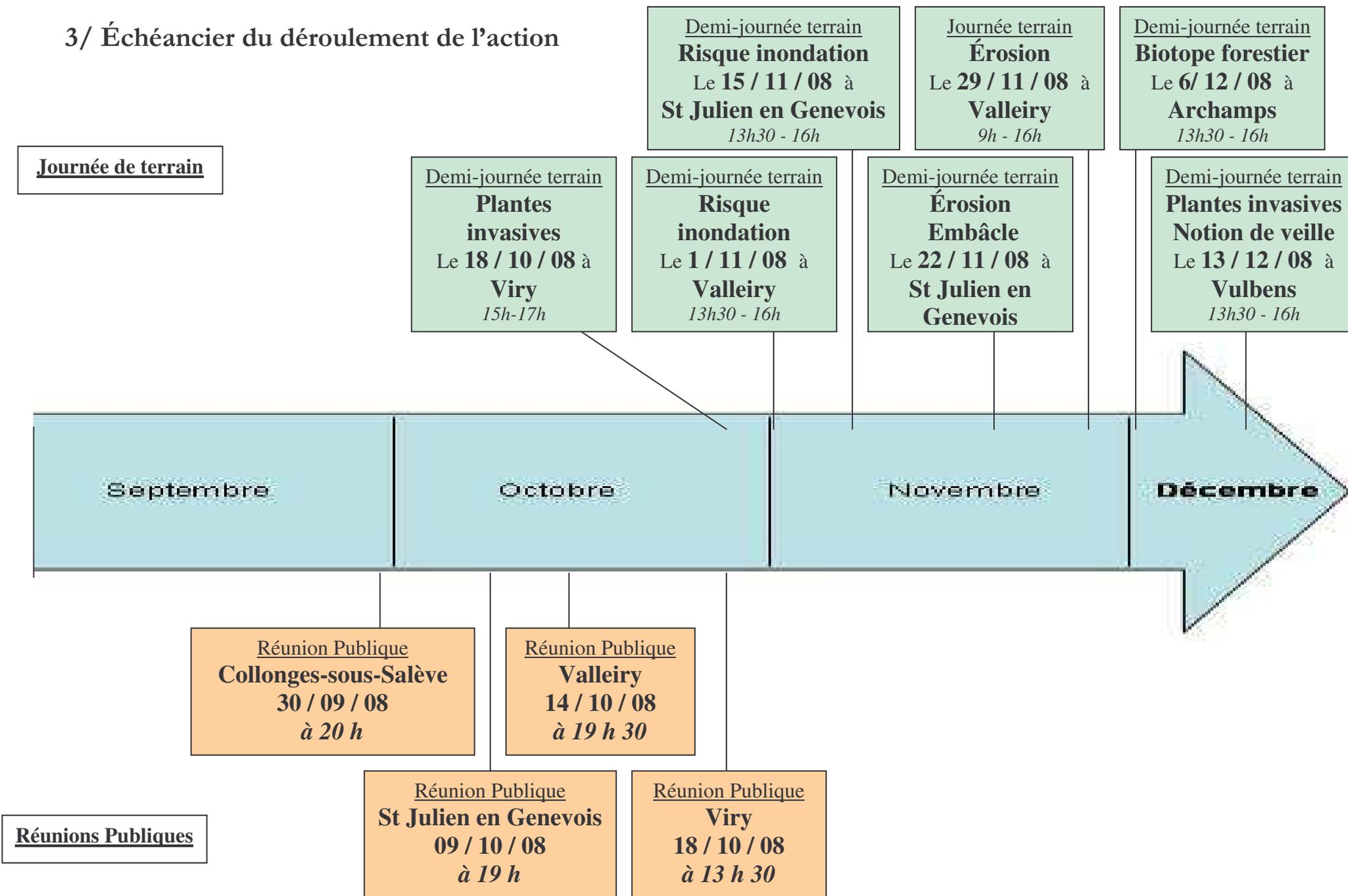
\* Journée de terrain n° 2 le 1/11/2008 : Risques d'inondation

Valleiry de 13h30 à 16 h / Rdv. sur le parking de Shoppy

- \* Journée de terrain n° 3 le 15/11/2008 : Risques d'inondation  
St Julien en Genevois de 13h30 à 16h / Rdv. sur le parking de la gare SNCF
- \* Journée de terrain n° 4 le 22/11/2008 : Érosion et embâcle  
St Julien en Genevois de 13h30 à 16 h / Rdv. centre de tri postal St Julien en Genevois
- \* Journée de terrain n° 5 le 29/11/2008 : Érosion  
Valleiry de 9h à 16 h / Rdv. à la mairie
- \* Journée de terrain n° 6 le 6/12/2008 : Biotope forestier  
Archamps de 13h30 à 16 h / Rdv. au Hameau des Pommeraies (parking des tennis)
- \* Journée de terrain n° 7 le 13/12/2008 : Plantes invasives  
Vulbens de 13h30 à 16h / Rdv. au parking du centre ECLA.

*Note : Pas d'annulation ni de report des journées terrain, trop compliqué à mettre en place, prévoir une zone de repli et envisager d'adapter le contenu en intérieur même si nettement plus court*

### 3/ Échéancier du déroulement de l'action



### Annexe 3 : Courrier type envoyé aux riverains

Archamps, le 15 septembre 2008

« Bloque adresse »

Objet : Invitation à la réunion publique du 30 septembre à Collonges-sous-Salève

« Ligne de dénomination »

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, la Communauté de Communes du Genevois, qui regroupe l'ensemble des communes du bassin versant "Entre Arve et Rhône", s'est engagée à restaurer et mettre en valeur les rivières du canton et leurs affluents. Cet engagement a pris la forme d'un Contrat de Rivières transfrontalier qui programme et finance, entre autres, la restauration et l'entretien de la végétation des berges et la gestion du bois mort présent dans le lit des cours d'eau.

Pour procéder aux travaux de restauration et d'entretien programmés, la Communauté de Communes bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) approuvée par arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 pour une durée de cinq ans. Celle-ci permet à une collectivité (CCG) d'intervenir sur l'ensemble des parcelles riveraines d'un cours d'eau référencée au Contrat de Rivière.

**Dans le souci de vous impliquer, la Communauté de Commune met en place quatre réunions publiques d'échange et d'information suivi de plusieurs sorties sur le terrain.**

**Nous avons donc le plaisir de vous inviter à la réunion publique  
du mardi 30 septembre à Collonges-sous-Salève  
De 20h à 21h30 à la salle de la cantine**

*Si vous rencontrez des difficultés pour venir ce jour, vous pouvez vous rendre à l'une des trois autres réunions prévues :*

- St Julien en Genevois le 9 octobre à 19 h : Espace Jules Ferry
- Valleiry le 14 octobre à 19 h 30 : salle de la Mairie rez-de-chaussée
- Viry le 18 octobre à 13 h 30 : salle de la Mairie

Nous aurons l'occasion de vous présenter la démarche mise en place par la communauté de commune. Un temps d'échange permettra ensuite de répondre aux questions de chacun et de nous enrichir des différents points de vue. Lors de cette réunion, il vous sera remis un « guide pratique des propriétaires riverains et des usagers d'un cours d'eau » accompagné d'une fiche territoire « entre Arve et Rhône » spécifique aux problématiques de notre territoire. Vous pourrez également vous inscrire pour suivre les différentes sorties de terrain qui seront organisées d'octobre à décembre.

En cas de besoin, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le technicien rivière :  
M. LOISEAU Pierre au 04.50.95.91.42. ou par courriel : [ploiseau@cc-genevois.fr](mailto:ploiseau@cc-genevois.fr).

En espérant votre présence, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de recevoir l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,  
Bernard GAUD



## Annexe 4 : Livrables distribués lors des journées




**CONTRAT DE RIVIERE**  
**« ENTRE ARVE ET RHONE »**

**Conseils pratiques**  
**Comment limiter l'érosion des berges ?**

**L'érosion, un phénomène naturel !**

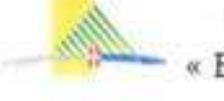
L'érosion est un moyen pour la rivière de dissiper son énergie. Pour cela, elle entraîne des matériaux pris sur les berges (érosion latérale), elle charrie des matériaux solides et finalement creuse le fond de son lit.

Dans les secteurs urbanisés ou en zone agricole, la rivière est contrainte en latéralité et ne peut plus divaguer naturellement. Elle dissipe alors son énergie en creusant son lit. C'est ce que l'on peut observer « entre Arve et Rhône ». L'érosion est d'autant plus forte que l'eau arrive en quantité et avec rapidité du fait en partie de l'urbanisation (imperméabilité des sols par exemple).

**Solutions légères ou solutions lourdes ?**

Il n'est pas facile ou souhaité de dissiper l'énergie de la rivière mais il existe des moyens de se protéger d'une excessive érosion.

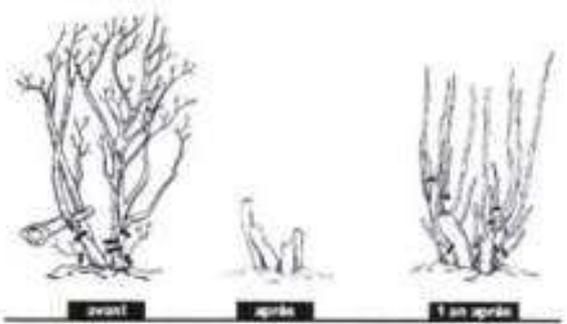
Les solutions dites légères sont moins coûteuses et réalisables la plupart du temps sans une aide mécanique. Pour autant, des règles doivent être respectées pour que le système soit durable. Voici deux exemples.


**CONTRAT DE RIVIERE**  
**« ENTRE ARVE ET RHONE »**

**Conseils pratiques**  
**Le recépage**

**Qu'est-ce que le recépage ?**

Le recépage consiste à rabattre à environ 30 cm du sol toutes les branches d'un arbre ou d'un arbuste déjà installé.



avant      après      1 an après

**Figure 3 Recépage**

**A quoi sert le recépage ?**

Il permet de renouveler tout l'appareil aérien de la plante. Cette taille radicale permet de contrôler la croissance d'un arbre trop imposant mais aussi de rajeunir les arbustes. Très utilisé par les paysagistes et les pépiniéristes, le recépage permet de redonner vigueur à de nombreux arbres et arbustes.

La plupart des espèces repoussent très rapidement. Vous pourrez le constater sur des saules, des bouleaux ou encore des frênes. Vous aurez moins de grosses branches mais un nombre de troncs plus important et une silhouette renouvelée.

## Annexe 5 : bilans des sorties de terrain

# SENSIBILISATION RIVERAINS BILAN DE LA SORTIE TERRAIN DU 15 NOV 08

Nombre de participants : 12

La majorité s'était inscrite au préalable, 2 désistements, des arrivées de dernière mn, une a dit ne pas avoir été informée. Question sur la masse d'information envoyée à chaque propriétaire ? A voir avec Pierre.

RV donné à la gare de St Julien en Genevois et départ à pied pour l'avenue de Ternier.

Début de la visite par la première passerelle à droite puis remontée le long de la rive droite jusqu'à la passerelle suivante, au niveau du lit bétonné et de la zone de pompage. Puis montée jusqu'au site où projet de stockage d'eau.

Notions abordées : lit majeur, inondation, accélération, zone de divagation, imperméabilisation des sols avec les constructions, taille des arbres, travail d'abattage en accord avec les propriétaires, souche, cépée, questions sur l'assainissement (eaux pluviales et eaux sales), montée des eaux plus rapide due au contexte environnemental : façon culturelle des agriculteurs, imperméabilisation par l'immobilier, pluie plus fortes et abondantes, qq infos sur la renouée du Japon, projets de la CCG au niveau de la zone de pompage (pbm pesticides), du débétonnage du lit et de la réalisation d'une zone de stockage des eaux, études en cours. Réflexions au final sur les échanges entre Suisse et France.

Pause boissons chaudes et pts gâteaux pour la convivialité, des échanges plus informels entre participants et entre intervenant et participants. OK compte tenu de la température extérieure.

2 ème temps partagé autour des propositions, réactualisée depuis la dernière sortie, pour l'entretien collectif des rivières :

- accéder à un cahier en mairie pour noter les pbm observés sur la rivière : OK pour le principe mais bien préciser le cadre, le fonctionnement, nécessité de retirer les pages au fur et à mesure « cahier non permanent », pas OK pour les petites communes, « délation », « que faire si pbm urgent comme des troncs entassés devant un pont par exemple ? »
- mettre en place un numéro vert dédié rivière, en cas de pbm urgent ou questions
- quid de l'information des agriculteurs propriétaires
- envoyer des compte rendu à tous les élus, ne se sentent pas tous concernés d'après certains participants
- rédiger un article dans le Forum, revue de la CCG
- pose de pancartes OK mais pas pour des interdictions, plutôt des informations sur les travaux engagés par exemple , pancarte avec le nom des cours d'eau OK, panneaux d'infos pour interdire les décharges toujours utiles
- organiser un concours autour de la rivière pour faire de la communication, notamment avec les enfants
- création d'un groupe de propriétaire par secteur : OK mais comment faire ? conscience qu'il y a besoin de « synergie » pour l'entretien collectif de la rivière
- CCG en relai information, pour avis technique, la mise à disposition de matériel et l'évacuation des matériaux OK, surtout pour l'avis technique
- participation à des journées d'entretien, lors des journées de l'environnement OK, mais dans le cadre d'échange entre propriétaire (à préciser la prochaine fois, sujet sensible !)
- au téléphone, d'une personne qui fait venir une équipe pour entretenir ses berges « pas possible de partager les frais avec mes voisins » même si elle se plaint du non entretien de leurs berges.

# SENSIBILISATION RIVERAINS

## BILAN DE LA SORTIE TERRAIN DU 22 NOV 08

Nombre de participants : huit personnes

La majorité s'était inscrite au préalable, six personnes étaient déjà venues à une autre sortie de terrain.

Le rendez-vous a été donné à la mairie de Viry, départ à pied pour le pont de Laire et la co-propriété Tissot/Florat.

Les participants ont vu le démontage d'un embâcle d'une dizaine de mètre cube (5\*1.5\*1.5) par 3 bûcherons. Un grand tronc d'arbre, tombé d'une coupe située au-dessus, a été repositionné en pied de berge comme protection contre l'érosion, en extrados de méandre.

### Liste des notions abordées lors du démontage :

Au préalable avant intervention :

- observation de l'embâcle et préparation des surfaces attenantes (place de stockage des branchages différente de celle d'empilement des billons récupérés pour le bois de chauffage, abattage si nécessaire d'arbres gênants au moment de l'intervention)
- mise en sécurité du personnel (toujours garder la place nécessaire au retrait du personnel lors de l'intervention, vérification de la profondeur des gouilles aux abords de l'embâcle, équipement individuel de sécurité pour chacun comprenant un casque avec visière, ou lunettes de protection, gants, pantalon anti-coupure, bottes renforcées)

Pour l'intervention :

- dégrossissement des branchages et déchets accumulés sur l'embâcle, puis stockage différencié
- démontage des troncs constituant l'embâcle à la façon d'un mikado, utilisation du tire fort possible pour dégager des morceaux de troncs entrecroisés
- toujours vérifier avant découpage, les tensions s'exerçant sur les troncs, et veiller à toujours pouvoir faire à minima un ou deux pas de retrait en cas d'urgence (bois qui éclate, roule ou glisse au moment de la coupe)

Christine est allée en salle avec un participant ne pouvant se déplacer dans la rivière et avec qui des propositions ont été discutées.

Une pause avec des boissons chaudes a été prévue compte tenu de la température extérieure mais aussi pour favoriser la convivialité et des échanges plus informels entre participants.

2ème temps partagé autour des propositions, réactualisées depuis la dernière sortie, pour l'entretien collectif des rivières :

- accéder à un cahier en mairie pour noter les problèmes observés sur la rivière
- une permanence téléphonique pourrait être organisée sur chaque commune auprès du cantonnier, numéro de téléphone à diffuser. Exemple de Vers : le cantonnier fait une visite périodique tous les 2 ans environ ce qui permet de repérer les sites à nettoyer.
- solliciter/sensibiliser les pêcheurs car ils sont souvent sur le terrain, ils peuvent aussi exercer une veille
- organiser d'autres sorties sur le terrain durant le printemps et l'été
- besoin de communiquer aussi auprès des agriculteurs
- rendre accessible les informations aussi bien par voie de presse (Messager et Dauphiné) que par internet, notamment sur le site de la CCG
- pose de pancartes et panneaux d'information / sensibilisation
- organiser un concours autour de la rivière pour faire de la communication, notamment avec les enfants
- demande pour que la CCG soit un relai d'information et de conseils techniques, qu'elle puisse mettre à disposition du matériel d'entretien pour ceux qui n'en ont pas et aider à l'évacuation des matériaux. Problème de l'évacuation des bois, trop cher de faire intervenir des agriculteurs quand beaucoup de bois (près de 80€/h tracteur).
- participation à des journées d'entretien en collectif

# SENSIBILISATION RIVERAINS

## BILAN DE LA JOURNEE DU 29 NOV 08

### SORTIE DE TERRAIN DU MATIN

Nombre de participants : douze personnes

Chaque personne a été contactée dans la semaine pour confirmer le lieu de rendez-vous, comme pour les sorties antérieures. Toutefois, toutes ne sont pas venues.

Le rendez-vous a été donné à la mairie de Valleiry, départ à pied pour la résidence « Les domaines », rue Grateloup.

Les participants ont vu un exemple de renforcement de pied de berge qui a été enlevé lors d'une montée brutale des eaux.

### Les notions abordées lors de la visite :

Sur place, chaque participant a pu comparer le site avant et après travaux grâce à des photos.

L'enjeu était clairement défini : maintenir un talus de bord de rivière avec une maison à proximité.

La technique de tressage et de végétalisation a été exposée. Avant de donner un diagnostic expliquant les causes d'échec possibles, les participants ont été sollicités pour donner leur avis et faire des hypothèses.

De la restitution faite par le technicien de Rivière, chacun a pu comprendre l'intérêt mais aussi les limites de la technique.

Sur place, d'autres observations ont été faites : les charriages de gravier et de galets par l'eau, une arrivée d'eau mal aménagée et ses conséquences (creusement), de l'intérêt des arbres et de leurs racines pour tenir les arbres mais aussi la nécessité de les entretenir (risque de chute de branches et manque de lumière)

De retour à la mairie, une pause avec des boissons chaudes a été prévue compte tenu de la température extérieure mais aussi pour favoriser la convivialité et des échanges plus informels entre participants.

Dans un deuxième temps, le groupe a été sollicité pour réfléchir sur l'entretien collectif des rivières. Aucune proposition n'a été donnée au départ comme pour les sorties précédentes. Le groupe a été mis dans diverses situations et le CPIE a recueilli les réactions au fur et à mesure :

- sur la sensibilisation des riverains, il leur paraît important d'officialiser les réunions pour que les personnes viennent. Agir seul, pour eux, n'est pas envisageable.
- Sensibiliser ses voisins et les co-propriétés leur semble important.
- Certains propriétaires ne se sentent pas concernés, ce qui ne convient pas forcément aux voisins qui font les efforts d'entretien. Organiser des sorties de terrain par secteur permettrait d'après eux de mieux les sensibiliser, puisqu'on irait « chez eux ».
- Pour mieux sensibiliser la population, profiter de la journée « environnement » avec le nettoyage de certains secteurs et notamment des lits et bords de rivière. Il a été observé que nettoyer un lieu évite l'arrivée d'autres déchets, « la plupart des gens » ont plus de scrupules à jeter dans un endroit propre que dans un endroit déjà sale.
- Les propriétaires ont besoin de connaître les limites de parcelles et les conditions de passage sur les berges des rivières : les promeneurs ? les pêcheurs ?
- Il est à noter que la pollution par les déchets est de moins en moins fréquentes, sauf aux abords de certaines grandes surfaces : les déchets plastiques et papier volent jusqu'à l'eau. Il est souhaité que la mairie use de son droit de police dans ce cas là.
- Le problème de la responsabilisation des co-propriétés a été évoqué, la sensibilisation des co-propriétaires n'a pas pu être faite dans le secteur. En cas de problème, comment fonctionne leur assurance ?

Il est demandé également :

- une liste des professionnels pouvant effectuer l'entretien, voire de pouvoir partager les frais ?
- quelles plantes utiliser en bord de berge ?
- comment effectuer l'entretien ?
- qui contacter en cas de problème de pollution, pour identifier la source ?

## CHANTIER COLLECTIF DE L'APRES MIDI

Nombre de participants : 10 personnes

Il s'agit d'à peu près les mêmes personnes que le matin.

Le rendez-vous a été donné à la mairie de Valleiry, départ à pied pour un chemin jouxtant l'impasse des Violettes. Les propriétaires étaient présents et actifs.

### Déroulement :

L'objectif de départ était de terminer le tressage puis de ramener la terre, disposer la nappe de fibres de coco et planter les boutures racinées. Au vu des conditions de terrain, il n'a été prévu que de terminer le tressage.

Alors qu'il était convenu de faire deux groupes pour ne pas se gêner sur le chantier, la motivation était telle que presque tous ont participé en même temps au tressage, les autres ont regardé, une personne a souhaité faire de la reconnaissance de plantes.

Une fois le tressage terminé, nous sommes allés visiter des travaux pour la rétention d'eaux pluviales : ces travaux sont en cours de réalisation et aboutissent à une évacuation dans le ruisseau dit du Bi.

Sur le chemin, nous avons fait de la reconnaissance de plantes des bords de ruisseau : frêne, érable, aulne, noisetier, chèvrefeuille, cornouiller etc.

### Clôture :

Il a été demandé aux personnes présentes si elles se sentaient de faire ce genre de travail chez elles. Pour toutes, la difficulté est dans l'enfoncement des pieux en pied de berge car il nécessite une aide mécanique (location de mini pelle). Le problème du manque de lumière soulevé le matin est aussi un frein car les personnes ne savent pas quoi planter à l'ombre et dans la plupart des cas, des travaux préalable sont nécessaires, comme de l'élagage.

# SENSIBILISATION RIVERAINS

## BILAN DE LA SORTIE TERRAIN DU 06 déc 08

Nombre de participants : treize personnes

Une partie était déjà venue à une autre sortie de terrain. On note la présence de propriétaires mais aussi de l'APAA. Mrs Hainard, deux fils de Robert Hainard le naturaliste, étaient présents.

Le rendez-vous a été donné au parking de la Pommeraie à Archamp, départ à pied au-dessus du parking pour traverser une propriété privée longée par le ruisseau du Chêne.

Liste des observations et notions abordées :

- rappel des trois fonctions d'une forêt alluviale : atténuation de l'onde de crue (stockage d'eau), zone de biodiversité préservée voire de corridor selon la taille de la surface boisée, absorption des minéraux pour une amélioration de la qualité de l'eau
- vue sur le bassin versant du Chêne, notion de zone karstique
- tas de déchets verts en bord de rivière et leur problématique
- observation de nombreuses mésanges à longue queue
- différents travaux de maintien de talus escarpés : enrochements, caissons végétalisés
- comparaison entre une zone où des travaux d'entretien ont été réalisés par la CCG et une zone volontairement laissée à l'état naturel
- observations de lit secondaires remplis suite à la dernière pluie

La suite de la sortie s'est déroulée dans une salle prêtée par la mairie d'Archamp.

La discussion s'est centrée sur le contexte ayant abouti au contrat de rivière. Plusieurs personnes d'origine suisse ont témoigné de ce qui se passe dans leur pays pour l'entretien des rivières. Nous avons rappelé l'objectif des réunions publiques et des sorties de terrain et notamment notre volonté à recueillir des propositions pour l'entretien des rivières au-delà de 2010.

D'une manière générale, les discussions ont porté sur les thèmes suivants :

- pour certains, le sentiment d'être démunis face à cette tâche d'entretien
- pour d'autres, une relative indifférence, pas de projection dans le temps
- pour tous la nécessité d'une centralisation réalisée par la CCG, mais pas forcément par un cahier présent dans chaque mairie. Le cahier est intéressant cependant pour son accessibilité.
- une proposition discutée pour la création d'une association de riverains pouvant faire le poids face aux communes
- une proposition discutée pour le rachat des parcelles de bord de rivière (avec un euro symbolique) pour ceux qui ne peuvent l'entretenir
- rappel qu'il y a d'autres utilisateurs de la rivière, et pas seulement des propriétaires
- nécessité de diffuser de l'information dans la revue « Forum » de la CCG

## VALLEIRY

# Reboiser les berges pour entretenir les rivières



Les bénévoles sur le terrain.

**L**e thème de la sortie thématique du contrat rivières, samedi, basée sur le reboisement des berges, cours d'eau et ruisseaux n'a pas réuni tous les propriétaires, riverains, usagers et utilisateurs (pêcheurs, agriculteurs, industriels, etc.). Par contre, les services municipaux et les élus locaux ont témoigné leur attachement à cette journée de gestion du territoire.

Les objectifs : apporter une meilleure connaissance du fonctionnement des cours d'eau locaux et rhônalpins, et déterminer une pratique des usages qui leurs sont liés pour faire progresser les systèmes d'entretien, de gestion et d'utilisation.

Dans ce cadre de découverte, le spécialiste de la communauté de communes du Genevois, Pierre Loiseau, était à pied d'œuvre pour sensibiliser, informer, démontrer et éventuellement prendre des contacts auprès des participants, tous concernés par la gestion du patrimoine commun : l'eau.

L'entretien et la préservation des ruisseaux et rivières sont des éléments fondamentaux de la gestion de la principale ressource naturelle l'eau. Le reboisement des berges, avec des espèces naturelles, appropriées aux sites est la condition première de l'avenir de ce bien commun.

## VALLEIRY

# Les riverains aux petits soins des cours d'eau

La communauté de communes du Genevois (CCG), représenté par Bernard Jouvenoz, vice-président, et Pierre Loiseau, technicien de rivière du contrat de rivière transfrontalier, avait convié mardi les habitants de Vulbens et de Valleiry riverains de cours d'eau. Ils étaient un peu plus d'une centaine.

Les intervenant ont d'abord expliqué à quoi servait le contrat de rivière entre Arve et Rhône sur le Genevois. Il lie Suisses et Français unis dans le but de restaurer les cours d'eau du territoire. Ce contrat se compose de trois volets: la lutte contre les pollutions; la préservation et mise en valeur du milieu naturel; la gestion, l'évaluation et la sensibilisation.

Christine Blary, du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, a rappelé que la loi imposait aux propriétaires riverains des cours d'eau d'entretenir ceux-ci. Dans un premier temps, la CCG va se substituer aux propriétaires pour réhabiliter les cours par diverses actions: élimination des plantes invasives, des bois morts, des arbres vieux ou dangereux, nettoyage des berges et consolidation et éventuellement reboisement. Dans un second temps, il incombera aux riverains d'entretenir les rivières. Pierre Loiseau a rappelé que la gestion de l'eau était l'affaire de tous. Le défi du contrat de rivière est un défi d'hommes au service des hommes.



WV Le Longet avant.



Le Longet après.

# LE GENEVOIS

## SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

### Ruisseaux, rivières : il faut entretenir les berges pour préserver la qualité de l'eau



Agnès Decottignies, chargée de mission au Centre permanent d'initiative pour l'environnement Bugéy-Genévois, animait la réunion.

**C**omment entretenir la végétation rivulaire pour préserver la qualité de l'eau? Vendredi soir, une réunion publique d'information sur le sujet, initiée par la communauté de communes du Genevois, tentait d'éclairer une bonne quarantaine de propriétaires riverains de cours d'eau.

Pierre Loiseau, technicien de rivières et Agnès Decottignies, directrice et chargée de mission au Centre permanent d'initiative pour l'environnement Bugéy-Genévois (CPIE), ont apporté des éclairages sur

cette question.

Plusieurs propriétaires ont soulevé les problèmes provoqués par certaines entreprises hors-la-loi qui n'hésitent pas à déverser dans les cours d'eau, l'Aire et l'Arande pour le canton, pesticides, fioul, métaux lourds... D'autres se sont plaints des détritiques divers qui polluent et bouchent les ruisseaux, craignant que l'eau ne déborde sur leur terrain.

Si l'on est propriétaire riverain, quels sont les problèmes que l'on peut rencontrer? En vertu de l'article L 215-14 du code de l'envi-

ronnement, la loi impose aux propriétaires riverains d'entretenir les parcelles attenantes aux cours d'eau leur appartenant. La CCG se substitue aux propriétaires par l'intermédiaire d'une déclaration d'intérêt général (Dig) approuvée par arrêté préfectoral.

La région Rhône-Alpes a édité un guide pratique des propriétaires riverains et des usagers d'un cours d'eau.

Cette réunion aura permis de mettre à jour plusieurs problèmes. D'autres sont programmées pour tenter d'apporter des solutions. □

## CANTON

# Un programme d'entretien pour les rivières

Dans le cadre du Contrat de Rivières entre Arve et Rhône signé entre la communauté de communes du Genevois (CCG) et le canton de Genève, un programme de restauration et d'entretien des boisements des berges des cours d'eau est mis en œuvre depuis 2007. Piloté par Pierre Loiseau (CCG) et Armand Courrioux, (CPIE Bugey-Genevois), ce programme comprend notamment l'intervention d'équipes spécialisées (dont un chantier d'insertion) qui assurent le nettoyage des cours d'eau et des berges.

Ce travail comprend l'évacuation des nombreux déchets datant du temps où

ces ruisseaux servaient de décharges, mais aussi le tronçonnage des arbres gênants et l'enlèvement des bois qui obstruent le passage et risquent de provoquer des inondations en cas de montée des eaux. Ces spécialistes interviennent également pour lutter contre la prolifération des plantes invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, etc.) et l'érosion de certaines berges.

Après avoir travaillé au nettoyage des cours d'eau de l'est du canton (Saint-Julien, Neydens, etc.) en 2007, les techniciens mandatés par la CCG vont maintenant intervenir sur les cours d'eau de l'ouest du



D'ici 2010, la totalité des cours d'eau du canton de Saint-Julien-en-Genevois devraient bénéficier d'un nettoyage complet.

canton (de Viry à Chevrier) d'ici à la fin de l'année et sans doute pour une durée de deux ans.

Afin de mieux informer les riverains des cours d'eau et la population sur ces travaux réalisés dans le cadre du Contrat de Rivières, la CCG va organiser plusieurs réunions d'information dans les semaines à venir (première réunion le mardi 30 septembre à 20 h, salle de la cantine à Collonges-sous-Salève). Dans la continuité de ces réunions publiques, des demi-journées thématiques sur le terrain seront également organisées cet automne.

Dominique Ernst

Renseignements complémentaires au ☎04 50 95 91 42.

## VIRY

### Les envahisseurs sont là : gare à la renouée du Japon !



Sur la Laine, face à un gros bosquet de renouée du Japon, Pierre Loiseau parle de cette plante invasive.

Samedi, après la réunion publique d'information sur les rivières, Pierre Loiseau et Christine Blary ont animé une sortie thématique consacrée aux plantes invasives, et notamment à la renouée du Japon. Accompagné un groupe de quinze personnes le long de La Laine dans le secteur de la côte à Rossel, ces deux spécialistes ont montré l'endroit, situé sous le pont de la RD 1206 à l'entrée de Viry, d'où un énorme bouquet de renouées du Japon tente de coloniser la rivière.

#### Elle étouffe toute autre végétation

« Plutôt décorative, cette plante a été importée en Europe vers 1830 », a expliqué Pierre Loiseau. « Mais quand elle s'installe quelque part, et notamment au bord des ri-

vières, elle étouffe toute autre végétation par son grand développement.

Si on l'arrache, il reste des bouts de rhizomes dans le sol qui donnent naissance à de nouvelles plantes. De plus, elle se propage aussi par les crues qui transportent des fragments de renouée au fil de l'eau.

Pour tenter de se débarrasser de cette plante, la seule solution consiste à arracher les plants, puis à creuser le sol sur 40 centimètres pour en retirer tous les rhizomes. Il faut ensuite couvrir le sol de géotextile et le repiquer avec des boutures d'aulnes ou de frênes.

R. E.

**POUR EN SAVOIR PLUS**  
TEL 04 50 95 91 42

### Entretien des rivières : mode d'emploi

Après Collonges, Saint-Julien et Valdeiry, Viry accueillait samedi la dernière réunion publique d'information pour les propriétaires riverains des rivières de cette commune, où l'on recensait 45 cours d'eau. Après le mot de bienvenue de Jean-Pierre Buet, le maire de Viry, Pierre Loiseau, technicien rivières à la communauté de communes du Genevois (CCG) et Christine Blary, guide rivière au CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) à Bugy-Genevois, ont présenté aux 70 personnes présentes le programme d'entretien des rivières. Un programme réalisé prochainement par la CCG.

Mémoées dans le cadre du contrat de rivières transfrontalières entre Arve et Rhône, signé 2003, ces chantiers comprennent le nettoyage des ruisseaux, mais aussi le tronçonnage des arbres gênants et l'enlèvement des bois morts qui obstruent les cours d'eau et posent problème en cas de fortes pluies. Ces spécialistes interviennent aussi pour lutter contre la prolifération des plantes invasives et renforcer certaines berges menacées par l'érosion.

Cette réunion aura permis aux propriétaires de mieux comprendre les actions à venir et ainsi de développer une collaboration fructueuse pour les deux partenaires.



Une assemblée nombreuse et attentive pour cette dernière réunion publique d'information consacrée au programme d'entretien des rivières de la commune.